

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 15 Septembre 2010**

**ASSOCIATION LA TELE AU FOND DU JARDIN**

M François DUCROT, sur sa demande, présente le projet concernant la mise en place d'une stratégie de conservation de la collection audiovisuelle rassemblée par M André Célestin DURET. Madame le Maire précise de bien dissocier le fait qu'elle soit et la fille de M DURET et le Maire.

Un protocole de partenariat a été signé entre les associations "la télé au fond du jardin", "l'écomusée Paysalp" et "la cinémathèque des Pays de Savoie".

Le projet de l'Association la Télé au Fond du Jardin a pour but

- de sauvegarder et valoriser le fond de M DURET
- de développer un travail de mémoire centré sur la collecte, la conservation et la valorisation de documents audiovisuels (au-delà du fond Duret et de la Vallée Verte)
- de créer un emploi qui permette de mettre en œuvre les 2 précédents points 'emploi CDD sur 1 an et demi dans le cadre des Contrats d'Accompagnement pour l'emploi) un budget de 48 000 € est prévu pour ces 18 mois

ce projet est subventionné par le Conseil Général pour un montant de 15 000 €

**POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE**

L'effectif du regroupement pédagogique est de 254 élèves

Habère-Lullin : 157 élèves dont 58 en maternelle et 99 en primaire

Habère-Poche : 25 élèves en maternelle et 23 élèves en grande section/CP  
49 élèves en primaire

**MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE**

Sur proposition de Yann Oremus, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, d'installer windows sur les ordinateurs de l'école dont le coût est de 2 600 € pris sur le budget 2010 et accepte de changer le serveur en 2011 dont le coût est de 1 700 €.

**TRAVAUX EN COURS**

- Les travaux concernant la route des Monnaizes ont commencé. Il y a un surcoût de 10 000 € pour les fondations. Le goudronnage est prévu au 15 octobre. Il y a un problème de limites entre la Commune et M Boujard, Le Conseil Municipal dit que le goudronnage se fera uniquement sur le domaine public. En outre, la canalisation du ruisseau inquiète les riverains.
- Les travaux de Torchebise vont commencer le 20 septembre. La réunion d'information avec les riverains s'est bien passée. Les travaux sont prévus pour une durée d'un mois et demi. La retenue collinaire sera mise en service en début de saison hivernale.
- travaux de viabilité au Grand Clos: voir les propriétaires pour les arbres et voir le notaire pour les dates de fin de compromis.

## ACHAT TERRAINS JACQUEMARD/RIESEN

Me Benoist a répondu en lieu et place de Mme Riesen sur la proposition faite par la mairie. Mme Riesen accepte de vendre à la commune les 1800 m<sup>2</sup> environ, au lieu-dit Le Pessey. M. Marcel Jacquemard a donné également son accord. L'offre d'achat est de 75 € le m<sup>2</sup>.

## BATIMENT COMMERCIAL

L'achat des terrains JACQUEMARD/RIESEN permettrait l'installation d'un ou des commerces sur la Commune. Pour aider à financer ce projet, la vente de la Poste est proposée

La réunion de la commission Bâtiment communal a eu lieu. Une coiffeuse serait intéressée par un local.

Le FISAC finance à hauteur de 30 % du montant de l'investissement.

Le Conseil Municipal

- accepte la vente du bâtiment La Poste à 11 voix pour et une abstention
- décide de prévenir les Alpes du léman et les Passeurs d'Arts

## SUBVENTION

Le Conseil Municipal

- accepte de verser une aide de 150 € au ski-club d'Habère-Poche en remerciement pour le pot offert à l'occasion de la nuit des Hiboux.

## CCAS

Madame le Maire

- fait part aux membres que le CCAS a décidé d'aider une famille dont l'appartement a été détruit par un incendie au mois de juillet 2010
- propose de verser une subvention au CCAS afin qu'il puisse aider cette famille

le Conseil Municipal

- **ACCEPTÉ** de verser au CCAS une subvention d'un montant de 800 €

## CONTRAT EDUCATIF LOCAL

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'objectifs concernant le Contrat Educatif Local établi pour l'année scolaire 2010/2011 entre la Commune et l'Etat, représenté par le Préfet .

Après avoir pris connaissance des actions subventionnées et du plan de financement et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le projet et le financement des actions subventionnées pour l'année scolaire 2010/2011.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'objectifs.

## PLAN DEPARTEMENTAL ITINERAIRES

Madame le Maire rappelle :

- qu'au terme de l'article L 361-1 et suivants du code de l'environnement, le Département de la Haute-Savoie est compétent pour élaborer le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée (P.D.I.P.R.)

- que dans ce cadre, les collectivités locales sont amenées à se prononcer sur l'inscription d'itinéraires traversant leur territoire communal ou intercommunal

Madame le Maire précise :

- qu'il est recommandé d'établir des conventions de passage sur les portions de sentiers traversant des propriétés privées

- que l'équipement signalétique et l'aménagement des itinéraires inscrits au P.D.I.P.R. est assuré par le Département de la Haute-Savoie

- que la présente délibération est prise sans préjuger du droit des tiers et des recours qui pourraient être formulés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable, sur l'ensemble du tracé du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Les extraits de cartes (IGN) concernant les itinéraires situés sur la Commune sont annexés à la présente délibération

- S'engage, en ce qui concerne les chemins ruraux de la Commune inscrits au plan :

- A ne pas aliéner les sentiers inscrits au plan
- A préserver leur accessibilité (pas de clôture)
- A prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération Foncière, ces itinéraires de substitution devant présenter un intérêt qu au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée et à en informer le Département
- A maintenir la libre circulation des randonneurs
- A ne pas goudronner les sentiers inscrits au plan

### **VITESSE DANS LA TRAVERSEE DU VILLAGE**

Yann Orémus donne connaissance au Conseil Municipal des relevés de compteurs de vitesse.  
Entrée Nord : 2 000 voitures par jour – vitesse moyenne : 60 km/h.

### **CAMPAGNE CANCER DU SEIN**

Madame Chantal Chatel responsable du CCAS informe le Conseil Municipal qu'elle organise une réunion d'information avec des médecins concernant le dépistage du cancer du sein le jeudi 14 octobre. La diffusion de cette réunion sera faite sur toute la vallée et la vallée du Brevon.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 27 octobre à 19 h.